



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

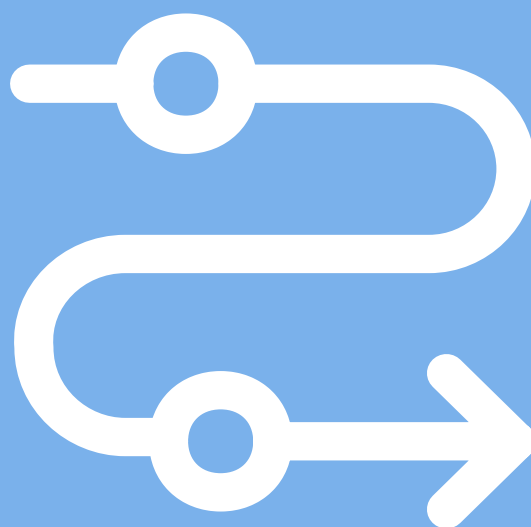
Délégation générale
à l'emploi et à la
formation professionnelle

Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement

Feuille de route Emploi-Logement

Convention nationale pour l'accès et le maintien en emploi des personnes en précarité de logement

5 axes, 10 objectifs



Septembre 2026

INTRODUCTION

La convention nationale de partenariat pour l'accès et le maintien en emploi des personnes en situation de précarité de logement, signée le 5 septembre 2025 par les ministres chargés du Logement et de l'Emploi, France Travail, Action Logement Groupe et le GIP Les Entreprises s'engagent, vise à renforcer la coopération entre les acteurs de l'hébergement-logement et de l'emploi pour permettre des insertions durables.

Associées à son déploiement, l'Union Nationale des Missions Locales et l'Union Sociale pour l'Habitat contribuent à cette dynamique partenariale afin de favoriser un accompagnement coordonné des personnes, mieux mobiliser les offres existantes, sécuriser les parcours vers et dans l'emploi, et répondre plus efficacement aux besoins des territoires comme à ceux des employeurs.

Cette feuille de route Emploi-Logement a pour objet de décliner les cinq grands axes de la convention en fixant 10 engagements des parties signataires et les modalités de mise en œuvre de cette ambition partagée en faveur de l'accès à l'emploi et au logement des publics en situation de précarité.

Glossaire :

AHI : accueil, hébergement, insertion

AMEL : accès aux métiers en tension, à l'emploi et au logement

ASP : agence de services et de paiement

CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CTPE : comités territoriaux pour l'emploi

DDETS : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

EA : entreprises adaptées

GEIQ : groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

IAE : insertion par l'activité économique

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

RPE : réseau pour l'emploi

SI SIAO : système d'information service intégré d'accueil et d'information

SIAE : structure d'insertion par l'activité économique

UNML : union nationale des missions locales

USH : union sociale pour l'habitat

AXE 1 : RENFORCER L'INTERCONNAISSANCE MUTUELLE DES OFFRES DE SERVICES ENTRE LE RÉSEAU POUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR DE L'AHJ ET DU LOGEMENT

Objectif 1 : assurer une meilleure coordination territoriale emploi-logement

- 1 Assurer le suivi de l'identification de référents régionaux et du binôme départemental au sein des DDETS et du réseau pour l'emploi.
- 2 Améliorer le taux d'accès à l'emploi à 6 mois des demandeurs d'emploi hébergés ou en logement accompagné, en demandant aux Préfets d'élaborer des stratégies locales emploi-logement avec la participation des acteurs de l'hébergement-logement aux CTPE.
- 3 Mettre en visibilité les structures et offres de services des acteurs de l'hébergement-logement sur la plateforme DORA.

Objectif 2 : sensibiliser et former les acteurs

- 4 Concevoir et diffuser sur l'Académie France Travail des contenus ad hoc portant sur le repérage et les solutions mobilisables pour favoriser l'accès au logement des publics.
- 5 Déployer une offre de sensibilisation et de formation à la méthode IPS (individual placement and support), une méthode de médiation active à l'emploi centrée sur les forces des personnes concernées, leur pouvoir d'agir et le rétablissement.
- 6 Sensibiliser et impliquer les employeurs autour des enjeux de précarité de logement.

AXE 2 : PROPOSER UNE OFFRE RENOUVELÉE D'ACCOMPAGNEMENT CONJOINT EMPLOI ET LOGEMENT

Objectif 3 : améliorer l'accompagnement coordonné au logement et à l'emploi pour les personnes hébergées en recherche d'emploi

- 7 Développer des indicateurs de suivi du retour à l'emploi des personnes en précarité de logement.
- 8 Modéliser une nouvelle forme d'accompagnement conjoint emploi-logement entre travailleurs sociaux des structures d'hébergement-logement et conseillers du Réseau pour l'emploi.

AXE 3 : DÉVELOPPER ET FACILITER L'ACCÈS DES PERSONNES SANS DOMICILE AUX STRUCTURES D'INSERTION

Objectif 4 : améliorer les parcours d'insertion des personnes en précarité de logement

- 9 Inscrire des enjeux d'accès au logement dans l'instruction relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail, et des enjeux d'accès à l'emploi dans l'instruction relative à la campagne budgétaire des CHRS.
- 10 Demander aux préfets d'améliorer le taux d'accès à un parcours en insertion des personnes en précarité de logement, notamment en renforçant la qualité des prescriptions par les acteurs hébergement-logement.
- 11 Intégrer le rôle et la place des acteurs hébergement-logement dans le référentiel d'accompagnement entre le réseau pour l'emploi et les SIAE.
- 12 Identifier les salariés en insertion demandeurs de logement social et suivre leur accès au logement.

Objectif 5 : favoriser l'interconnaissance entre professionnels de l'hébergement-logement et ceux de l'insertion (IAE, GEIQ, EA)

- 13 Identifier et partager les initiatives territoriales en faveur d'un rapprochement des dispositifs IAE et AHL.
- 14 Promouvoir les modèles des différentes structures d'insertion (SIAE, EA et GEIQ) auprès des professionnels hébergement-logement et développer des partenariats.

Objectif 6 : améliorer la connaissance des enjeux d'insertion professionnelle et liés au logement des personnes concernées

- 15 Harmoniser la nomenclature des données utilisées au sein du secteur hébergement-logement et de l'emploi (ASP, SIAE Connect, SI SIAO).
- 16 Développer des études utilisant des données croisées logement-emploi.

AXE 4 : DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ACCÈS AUX MÉTIERS EN TENSION ET AU LOGEMENT

Objectif 7 : mieux faire connaître les métiers en tension et engager des actions AMEL

- 17 Mieux faire connaître les besoins des employeurs, notamment dans les secteurs en tension, aux acteurs de l'hébergement logement et personnes concernées.
- 18 Demander aux préfets de déterminer des objectifs d'accès effectif et rapproché au logement et à des emplois sur des métiers en tension de leur territoire.
- 19 Élaborer et diffuser un référentiel d'actions AMEL.

Objectif 8 : faciliter l'accès au logement des candidats des actions AMEL en leur proposant une mobilité résidentielle dans un département moins tendu au regard du logement

- 20 Animer la communauté des acteurs engagés dans la mobilité résidentielle

AXE 5 : DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ENTRE LE RÉSEAU POUR L'EMPLOI, ACTION LOGEMENT ET LES BAILLEURS SOCIAUX

Objectif 9 : favoriser l'acculturation commune entre le réseau pour l'emploi, Action Logement et les bailleurs sociaux

- 21 Accompagner la montée en connaissance des conseiller du RPE sur le logement social et les bailleurs sociaux sur l'offre de service du RPE.

Objectif 10 : mieux repérer les demandeurs d'emploi en quartier prioritaire de la politique de la ville et améliorer le taux de retour à l'emploi

- 22 Développer des actions d'« Aller-vers » pour favoriser l'insertion professionnelle des publics locataires et hébergés en QPV.
- 23 Accompagner les bailleurs sociaux en qualité de recruteurs, notamment sur les métiers en tension.

**Délégation interministérielle
à l'hébergement
et à l'accès au logement**

Grande Arche de la Défense - paroi Sud
92055 La DÉFENSE
contact.dihal@diha1.gouv.fr
tél. 01 40 81 33 60
info.gouv.fr



DIHAL | Délégation interministérielle à l'hébergement
et à l'accès au logement